



Le 26 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paiement des aides économiques de la PAC

Retour à la normale, paiement de l'avance des aides 2018 au 16 octobre 2018

L'agriculture est une activité économique importante en Vendée, et naturellement, elle bénéficie des soutiens prévus par la PAC (Politique Agricole Commune), qui a pour objectifs :

- d'accroître la productivité de l'agriculture ;
- de garantir la sécurité des approvisionnements ;
- d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs ;
- d'assurer la sécurité sanitaire des aliments ;
- d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- de respecter l'environnement ;
- de stabiliser les marchés ;
- de favoriser le développement rural.

La mise en œuvre de la réforme de la PAC de 2015, conjuguée à une mise à jour précise du référentiel des surfaces exploitées, support permettant l'instruction de la majorité des aides, a conduit à des retards de versement des aides sur les années 2015, 2016 et 2017.

La situation est revenue à la normale en 2018, et pour la première fois depuis la réforme de 2015, une avance prévue par la réglementation européenne a été payée au 16 octobre pour l'ensemble des aides découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif, paiement en faveur des Jeunes Agriculteurs) et pour la plupart des aides couplées animales (aides ovine, caprine, bovins allaitants et bovins laitiers).

Le taux d'avance prévue par la réglementation européenne est de 70%, 85% pour l'indemnité compensatoire aux handicaps Naturels (ICHN) qui concerne des prairies du Marais Poitevin.

En pratique, plus de 95% des exploitants ont reçu leur(s) avances(s). Les dossiers restants correspondent à des situations diverses telles que les contrôles de terrain en cours, l'attente de la fin des périodes de détention obligatoire pour les animaux, l'attente de pièces complémentaires, etc...

Cette avance est conséquente pour l'économie locale, les aides économiques de la PAC représentant 147,7 M€ d'aides sur le département en 2017 (hors bio et mesures agro-environnementales et climatiques) à rapporter au chiffre d'affaires de l'agriculture estimé à 1,5 Md€ pour la Vendée. Le solde des aides sera payé en décembre.

